



COMMUNE D'ENTREVAUX

ARRETE MUNICIPAL

N° 81/2025

Objet : STATIONNEMENT SUR LA PLACE LOUIS MOREAU – « PARKING ENTRE LA PHARMACIE ET LE TABAC PRESSE ».

Le Maire d'Entrevaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route,

Vu la loi n° 89-4133 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-6.31 du 4 septembre 1989 relatif au code de la Voirie Routière,

Vu le plan annexé au présent arrêté,

Vu la demande de GROUPAMA MEDITERRANEE souhaitant effectuer une animation de prévention « Simulation Alcoolémie et démonstration d'un défibrillateur avec mannequin » sur la commune d'Entrevaux le vendredi 27 juin 2025,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement sur une partie de la « Place Louis Moreau » pour permettre à GROUPAMA MEDITERRANEE d'installer leur agence mobile et réaliser cette animation,

ARRETE

Article 1 :

- Le stationnement sera interdit sur une partie de la « Place Louis Moreau » (parking entre « la pharmacie » et « le tabac-presse » selon le plan ci-joint), à partir du jeudi 26 juin 2025 à 12 heures jusqu'au vendredi 27 juin 2025 à 17 heures.

Article 2 :

Les dispositions contenues dans le présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours gracieux à adresser en mairie à Monsieur le Maire, ou d'un recours contentieux auprès du **Tribunal Administratif de MARSEILLE (22, rue de Breteuil – 13281 MARSEILLE)** dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 :

Les agents communaux affectés à la voirie seront chargés de la pose des barrières et de l'affichage sous l'autorité de Monsieur le Maire.

Ampliation du présent arrêté sera publiée sur le site de la commune d'Entrevaux et adressée à :

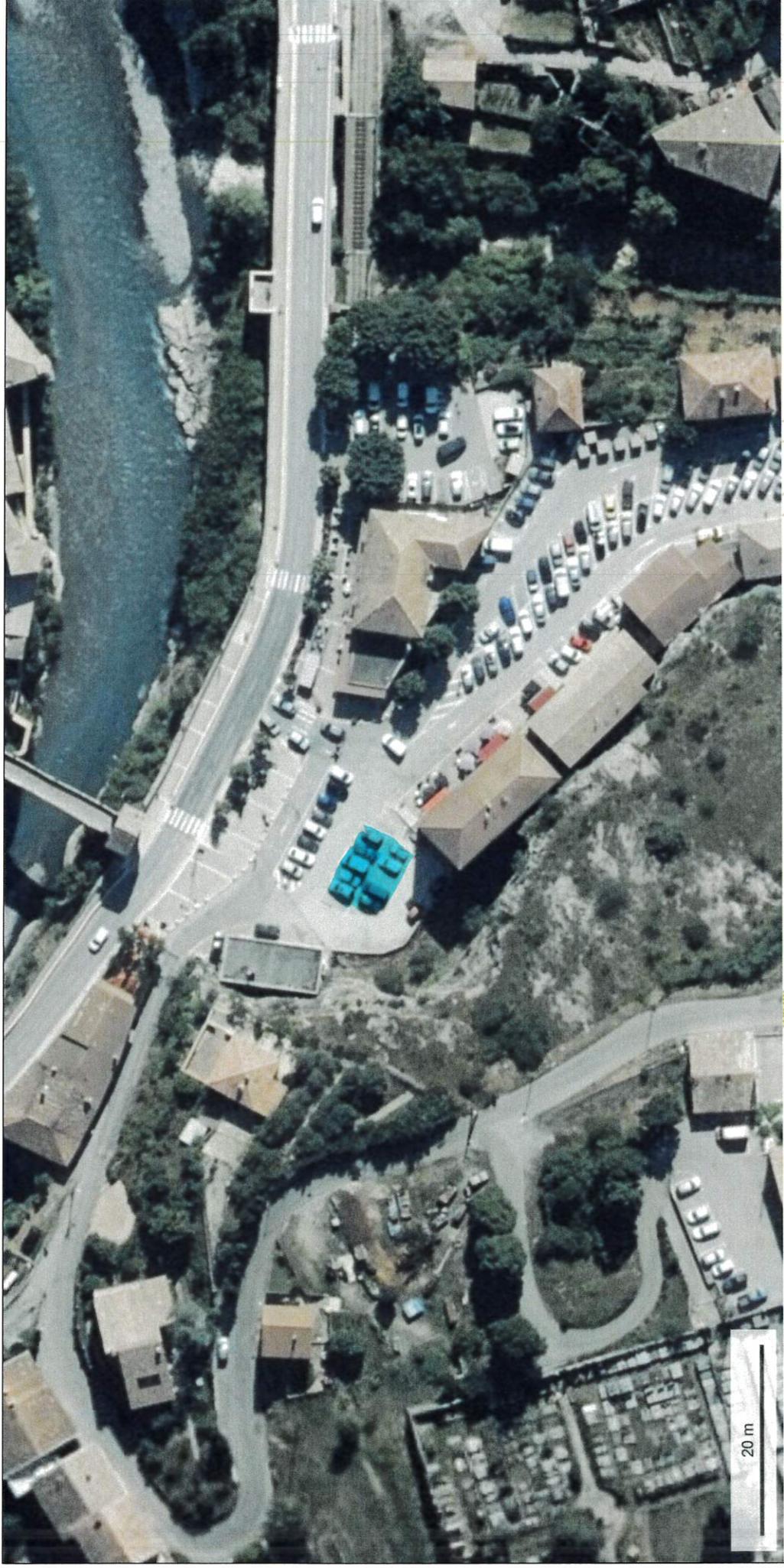
- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie d'Entrevaux
- GROUPAMA MEDITERRANEE.

Fait à Entrevaux, le 5 juin 2025.

Le Maire,

Lucas GUIBERT





© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 6° 48' 38" E
Latitude : 43° 56' 57" N

Stationnement interdit du 26.06.25 à 12h
jusqu'au 27.06.25 à 17h.